# En présence de la "belle famille".

jeudi 16 avril 2009, par Abou Abdillah

Question :

Est-ce qu'une femme peut s'asseoir, en présence de son époux, avec les frères de ce dernier ? Et si ceci était autorisé, quelles sont les règles qu'il serait obligatoire d'observer en de pareilles circonstances ?

Réponse :

Si la femme en question est habillée selon les règles religieuses (al hijâb a-char'î) et si elle adopte un comportement islamique à savoir qu'elle ne rie pas, ni ne se fait remarquer, alors il n'y a pas de mal à cela même si je considère qu'il est très difficile, en particulier à notre époque, de mettre en pratique ces comportements religieux dans nos sociétés qui n'ont pas encore réussi à s'éloigner des habitudes contraires à notre religion. Pour cette raison, tout le bien réside dans le fait de ne pas multiplier ce genre de réunions dans le foyer conjugal.

---

Information

Source : As-silsilah al huda wa-nour, cassette 18, 16 mns 52 s
Cheikh : Muhamad Nâsir-u-dîn Al Albânî.
Traduction : Abou Abdillah.

En présence de la "belle famille".

Paroles des savants au sujet des caricatures blasphèmatoires parues dans les journaux.

 | Se connecter | Plan du site | RSS 2.0